

L2131

savoir que chaque homme de leur côté, depuis Simon le magicien jusqu'au Père Miller, a le droit, et que c'est son devoir d'interpréter l'écriture à sa façon. L'Église néanmoins même dans ce cas, ne reconnaît en aucune manière que ce soit une dispute entre elle-même et son égal. Elle n'oublie pas son origine divine; elle n'oublie pas la responsabilité de sa charge. Elle a reçu originellement, et elle doit conserver, disséminer, et continuer l'œuvre de notre divin Sauveur, en rachetant non seulement la génération avec laquelle il vient, mais toutes les générations. Sa vie spirituelle et invisible n'est que la communication de son esprit saint, dont il ne peut perdre le sentiment intime. Elle dit au monde infidèle: "Voilà le message de notre Dieu; voici les preuves qu'il vient de lui; croyez et soyez baptisés pour la rémission de vos péchés."—A ceux qui ont cru et ont été baptisés elle dit: "Voici les trésors des mérites de la rédemption" de J. C. et voici ce que vous devez faire, pour qu'ils soient appliqués à la communication de la grâce divine, et à la sanctification de vos âmes."

29. Les raisonneurs privés, de leur côté, disent: "Voilà la Bible, la parole de Dieu écrite: que chacun abandonne la communion de l'Église, rejette et méprise son autorité, prenne le volume sacré, en lise le contenu, forme ses propres opinions sur le sens qu'on doit y attacher, et juge aussi par lui-même." La raison privée est ainsi élevée en un tribunal d'une autorité supérieure, selon ses partisans, à celle de l'Église de Dieu.

30. Tel a été le principe, ou plutôt telle a été la source de tous les (soi-disant) principes des raisonneurs privés, depuis le commencement de l'Église chrétienne. Si on les passe en revue, selon l'ordre chronologique dans lequel ils se sont succédés, quel singulier choc de contradictions et de confusion n'y découvre-t-on pas! des centaines, peut-être des milliers de sectes, chacune d'elles possédant quelques vérités, qu'elles ont empruntées à l'Église à l'époque de leur séparation, mais sans que l'on puisse en trouver deux qui s'accordent sur les erreurs qui les ont engagées à s'en séparer; de sorte qu'une stricte analyse nous les montrerait se résumant les unes les autres, et ainsi, dans le recours à l'Église, détruisant entre elles les raisons de leur commune hostilité contre ses enseignements. Si vous examinez les sectes maintenant existantes dans le même rapport de leurs mutuelles contradictions, elles aussi se réduisent les unes les autres de la même manière. Par exemple l'Église catholique regarde l'épiscopat comme une institution divine du gouvernement ecclésiastique. Eh bien! cette institution est attaquée et rejetée par plusieurs sectes: et cependant une majorité de ceux qui sont séparés de sa communion, même en qualité de raisonneurs privés, décident que l'Église a droit. Il en est de même du baptême donné aux enfants. L'Église en soutient la validité. Quelques-uns des raisonneurs privés lui sont opposés là dessus, mais la majorité défend sa décision et prononce qu'elle a raison. Toutes ces sectes et ces dénominations ont la même Bible, mais ils la tournent tellement, par des décisions obtenues au tribunal de la raison privée, que pratiquement elle n'a pas le même sens pour deux d'entre elles.

31. En exposant la cause de ces contradictions, j'ai eu occasion de montrer la fausseté palpable du principe dont elles dépendent toutes. Si ses écrivains parmi eux veulent en tirer des personnes hors du port assuré de la foi catholique, qu'ils mettent donc de côté le ton de fine scurrilité, dont certaines lettres m'ont été dernièrement adressées, et qu'ils adoptent la défense du principe, qui est la source de toutes leurs erreurs et de toutes leurs mutuelles contradictions. Qu'ils me fournissent quelque base de foi, dans leur système, sur laquelle je puisse assier ma croyance de ce qu'ils appellent vérité chrétienne. Où je suis, la raison, c'est-à-dire un motif rationnel fondé sur l'évidence des faits; les paroles de J. C. attestées par l'Église et consignées dans les écritures; la perpétuité et la triomphe de l'Église; la constance et l'identité de son enseignement; la prévision et le positif de sa doctrine; l'unité de ses membres; l'ordre, la subordination, et l'harmonie de son gouvernement ecclésiastique; tout s'unit pour m'attacher à la communion catholique. Mais admettez de tout ceci, ou plutôt comme lui donnant l'efficacité pour produire cette conviction, dois-je mettre ce qui est promis à tous les membres de cette communion, le don surnaturel de la foi divine. Je ne puis éprouver d'autres sentiments que celui de la peine et de la pitié pour l'erreur inconcevable, et, dans certains cas, pour l'excessive impudence des personnes qui me conjurent d'abandonner l'Église de Dieu pour que je devienne un raisonneur privé sur le sens des saintes écritures, et que j'ajoute peut-être aussi un autre triste chapitre aux errements religieux de l'esprit humain.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

MELANGES RELIGIEUX.

M. L'Éditeur,

Après avoir parcouru la communication d'un de vos correspondants à propos de certains articles insérés dans le journal de l'Avenir, je n'ai pu résister au désir de faire connaissance avec ce nouveau champion descendant dans l'arène de la publicité. C'est un journal, annonce-t-on, publié par une société de jeunes gens dans les intérêts de la jeunesse. Rien de mieux; l'Avenir est bien le nom qui lui appartenait de droit. L'Avenir en effet, est entre les mains de la jeunesse; c'est de la direction qu'elle prendra, des principes dont elle fera la base de sa conduite religieuse, morale et politique que dépend la prospérité et, comme on dit, tout l'avenir du pays et surtout de notre nationalité canadienne. Mais le jeune organe de notre intéressante jeunesse comprend-il bien sa mission? Tout ce qu'il a publié jusqu'à ce jour peut-il avoir les suffrages des cœurs nobles et vertueux? Ne semble-t-il pas ignorer que le meilleur titre de recommandation que puisse avoir la jeunesse auprès des hommes graves et réfléchis, c'est le talent relevé par la modestie, la défiance de soi-même jointe au zèle et au dévouement pour le bien public et surtout une sage réserve dans toutes les questions délicates qui touchent au dogme ou à la morale. Au lieu de cette modestie, de ce sentiment des convenances qui aurait gagné des sympathies respectables à notre jeune Avenir, peut-on n'être pas choqué de le voir, dès sa première apparition dans le monde, se donner des airs d'importance, affecter un ton tranchant, se poser fièrement entre les partis comme le juge et l'arbitre de nos hommes politiques les plus expérimentés. Au lieu de cette sage réserve qui lui aurait concilié l'estime des gens sensés, peut-on ne pas être affligé de le voir, dès son début, se montrer avec sa prétention d'en remontrer, comme Gros-Jean, à son curé, et de décider de hautes questions qui sont du domaine de la science si difficile du gouvernement des âmes. Ars autem regnum animarum.

Votre correspondant, M. l'Éditeur, a répondu d'une manière préemptoire et en même temps avec des ménagements et une oblation peu mérités par son adversaire, au misérable conte populaire et aux réflexions et insinuations qui l'accompagnaient. L'auteur de ces pauvretés aurait dû en rester là et, sans invoquer le progrès des idées dont il ne peut que nous donner un bien triste prétexte, profiter de la leçon qu'il s'était attirée. Mais non, il a voulu avoir le dernier mot; et comme il se sent encore des mœurs de la gent écolière, il a imité ces espions qui, pour se venger d'une punition, se mettent à crayonner la caricature de leur précepteur et la font circuler parmi leurs camarades pour exciter leur hilarité. Ce tour d'écolier ne vous résindra pas, Mr. L....

Quoique vantant sans cesse le progrès, vous vous croyez encore au bon vieux temps du patriarcat de Ferné; aujourd'hui, et j'aime en ceci à rendre hommage à mon siècle, la plaisanterie, le persiflage dans les discussions sérieuses est une monnaie qui n'a plus de cours; on veut des raisonnements, on veut des preuves, des autorités. Je ne vous suivrai donc point dans les prodigieux écarts d'une imagination en délire qui confond pélemêle le sacré et le profane, l'évangile et les Légendes des Saints. Je vous laisserai continuer vos excursions avec les esprits de ténébre dont vous paraissez vous occuper beaucoup, et qui ne sont pas sans compter aussi beaucoup sur votre talent et vos efforts, depuis que vous vous êtes fait l'avocat des bals.

Mais voilà que vous annoncez que vous touchez au côté grave de la question; je reviens donc M. L.... et puisque vous êtes allé recevoir le bonnet de docteur en Sorbonne dans quelque unede vos pérégrinations avec le diable, je suis prêt à entendre votre décision qui va sans doute faire époque dans les annales de l'histoire ecclésiastique et offrir aux directeurs des âmes une règle infaillible et sûre. Écoutez, l'oracle va parler: Cette doctrine, (celle qui condamne les danses et bals comme dangereux, ja pu être très-sage dans les premiers siècles de l'Église, où les fidèles se trouvaient mêlés aux payens; je l'approuve dans ces temps-là; mais je me récuse contre la fausse application qu'on fait, chaque jour, de règles de conduite que le changement d'état de la société rend aujourd'hui inutiles.

Certes, quelle est heureuse la primitive Église, de votre approbation! quelle doit en être fière! car d'après le ton que vous prenez, c'est entre vos mains, qu'a été déposée la pierre de touche qui doit nous faire distinguer la vérité de tous les allégés qu'on y a mêlés; et vous, docteurs de l'Église, théologiens moralistes, qui êtes venus, après la conversion du Grand Constantin qui décida la chute du paganisme, quel malheur pour vous que la brillante lumière qui vient de se lever dans un coin de l'Amérique septentrionale n'eût pas encore éclairé le monde. Comme vous auriez changé de sentiment, sur les danses que vous nous présentez sous des couleurs si noires, que vous appelez dans votre ignorance, une école de luxure schola luxuria. St. Chrys. L'écueil de l'innocence, le tombeau de la pudeur, "quid verendum potest esse ubi saltatur." Si Amb. Toutefois n'allez pas prendre cette proposition au sérieux, car je crains fort que, si quelqu'un de ces pères de l'Église si prévenus contre les bals revenait sur la terre, et eut occasion de vous entendre dissertez sur cette matière que vous possédez si bien, vous ne vinssiez pas à bout de le convertir et de le convaincre que, grâce aux progrès du siècle, c'est à dire à l'invention de la vapeur et des chemins de fer, on peut se livrer sans crainte et sans danger à l'entraînement des plaisirs mondains.

Il trouverait certainement, après avoir examiné de près les usages et les mœurs du siècle, que les hommes d'aujourd'hui ne sont pas d'une autre pâte que les hommes d'autrefois et que bien des chrétiens de la force de M. L.... ne valent pas les payens du temps de Cicéron. Mais laissons là les Pères de l'Église, avec lesquels, je le vois bien, vous ne seriez jamais d'accord, et voyons si les auteurs les plus rapprochés de notre époque ont mieux traité les danses et les bals; et pour que vous n'ayez pas à récuser leur témoignage, je ne les prendrai point parmi les théologiens et les orateurs sacrés qui tous sont unanimes à condamner ces divertissements, mais je les choisirai parmi les auteurs attachés par la force de la vérité à des hommes du monde qui parlaient des choses qu'ils connaissaient par expérience. Bayle ce chef fameux de l'école philosophique s'exprime ainsi: "La danse ne peut servir qu'à gâter le cœur et à livrer une guerre dangereuse à la chasteté." Pétrarque dont on connaît les écarts, avoue que la danse est un spectacle frivole, indigne d'un homme, en horreur à tous les yeux chastes, un jeu prélude des passions, source d'une foule d'infamies. Sic ludus mulorum stuprorum causi fuit. Les Pères de l'Église ont-ils jamais rien dit de plus fort?

Écoutez encore le témoignage d'un des plus beaux esprits du siècle de Louis XIV. Bussy de Rabutin. Voici ce qu'il répondait à un évêque qui lui avait demandé de lui dire consciencieusement ce qu'il pensait des danses et des bals. "Je n'ai jamais douté, répondit-il, que les bals ne fussent très-dangereux. Ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ça été encore mon expérience, et quoique le témoignage des Pères de l'Église soit bien fort, (il n'était si pas difficile "quo M. L....) je tiens que sur ce chapitre celui d'un courtisan sincère doit être d'un plus grand poids. Ce ne sont d'ordinaire, que des jeunes gens qui composent ces assemblées, lesquels ont assez de peine à résister à la tentation dans la solitude, à plus forte raison dans ces lieux-là, où les beaux objets, les flambeaux, la musique, l'agitation de la danse échaufferait des anchorètes. "Ainsi je tiens qu'il ne faut point aller au bal quand on est chrétien, et je crois que les directeurs feraient leur devoir, s'ils exigeaient de ceux dont ils gouvernent la conscience qu'ils n'y aillent jamais." Je laisse ce texte à vos méditations et je demande si ce courtisan si grand roi qui condamne, sans détour, les danses et bals de son siècle, serait plus tolérant pour les bals modernes où l'on a introduit la Polka Furibonde, le walse tourbillonnant et le galop dévergondé, etc., etc. Ayant de vous quitter, je vous dirai que je ne suis point étonné que vous ayez traité si légèrement les considérations de misère publique, des mortalités qui auraient dû détourner nos concitoyens de ces divertissements

qui sont comme une insulte à la détresse générale; qui ne sait que l'effet ordinaire de l'amour du plaisir est de fermer les accès du cœur aux sentiments généreux, aux douces émotions de la pitié et que ce n'est pas en vain que les amateurs des danses ont pour patronne la cruelle fille d'Hérodiade.

IMPARTIAL.

COLONEL HANSON.

Un correspondant nous apprend que le colonel Hanson est sur les rangs comme candidat à la place vacante de Député-Adjudant-Général. Il nous fait le plus grand éloge de ce monsieur, pour qui, dit-il, on a signé une requête à l'exécutif, demandant qu'il soit nommé à cet emploi. Pour nous, bien que nous connaissions peu M. Hanson et que notre correspondant nous dise que ce monsieur s'est déclaré contre le ministère qui vient d'être renversé, nous sommes portés à croire que le colonel Hanson a toujours été plutôt l'adversaire que l'ami du parti qui est aujourd'hui au pouvoir. Si nous nous trompons, nous espérons que nos confrères de la presse s'empresseront de nous le faire remarquer. Toutefois, M. Hanson n'est pas un canadien de naissance, et nous savons fort bien que pour cela, lorsqu'il s'agit de l'emploi en question, l'opinion publique serait pour cela fortement contre cette nomination. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que, pour nous, nous sommes opposés à ce que M. Hanson soit nommé député-adjutant-général, et cela pour les raisons qui précèdent.

LE TEMPS.—Le dégel a continué jusqu'à mercredi soir. Mais hier, le thermomètre a toujours indiqué deux ou trois degrés au dessous du point de congélation et le temps a été couvert. Aujourd'hui la température est comme hier, mais le ciel est clair et le soleil brillant.

VERCHÈRES.—Il paraît que M. G. E. Carier, avocat, se présente pour ce comté; impossible de mieux choisir. L'élection est pour le 29 courant.

TROIS-RIVIÈRES.—La Minerve d'hier soir dit que M. Bureau, arpenteur, se présente à Trois-Rivières, avec toutes chances de succès.

INCENDIE.—Dimanche dans la nuit, le feu s'est déclaré dans Griffintown, près du collège. Par les efforts des pompiers, l'incendie a été bientôt arrêté et les dommages ne sont pas, dit-on, fort considérables.

AUTRE INCENDIE.—Hier soir vers 9 heures, le feu s'est aussi déclaré dans la rue Notre-Dame, mais on s'en est bientôt rendu maître, nous ne savons comment le feu a pris.

EXÉCUTION.—Aujourd'hui devait avoir lieu l'exécution de Carrol et de Céré, mais nous apprenons avec satisfaction que ces criminels ont obtenu un sursis et probablement même leur grâce.

POINTE ST. CHARLES.—Le 18 courant, il ne restait plus que 34 malades à l'hôpital, il en est mort 2 dans la semaine.

PRIX DES MARCHÉS.—Le blé est de 4c 9d à 5c, l'avoine de 1c 10d à 2c 1d, l'orge de 3c à 3c 6d; les pois, sont de 3c 6d à 3c 9d, les patates de 2c 6d à 2c 8d, les fèves canadiennes de 5c 6d à 6c 8d, les fèves américaines de 5c à 5c 6d; le miel se vend de 5d à 6d, le miel de 4d à 5d, le lait de 4d à 7d, le beurre salé de 6 1/2 à 8d, le beurre frais de 1c 1d à 1c 3d, le sucre d'étable de 4d à 5d; les œufs se vendent de 9d à 10d; la fleur varie de 12c 6d à 13c 4d le quintal.

INDEMNITÉ!—Les membres du parlement avant de se séparer se sont votés une indemnité de £50 chaque, leurs frais de voyage payés! C'est M. Christie qui a fait cette motion!

HALIFAX.—Les journaux d'en bas nous apprennent que les honorables Howe et Uniacke, deux des ministres responsables, ont été réélus par une majorité de plus de 800 votes!

NAVIGATION.—L'Hudson est navigable en ce moment jusqu'à Hudson; sous peu de jours, la navigation sera ouverte entre N. Y. et Albany.

LE GÉNÉRAL SCOTT.—Voici comment le général Scott entend obéir aux ordres de M. Polk, et en quels termes il annonce cet événement à son armée:

"Quartier-général, Mexico, 18 février 1848. "En vertu des instructions qu'il vient de recevoir du président des États-Unis, le major-général Scott remet le commandement de cette armée au major-général Butler, qui, par conséquent, entre de suite en fonctions. En prenant officiellement congé des troupes qu'il a eu si longtemps l'honneur de commander dans une rude campagne—dont une petite portion de la gloire a jailli sur l'officier supérieur par suite de sa position.—le major-général Scott est heureux d'être remplacé par un général d'une réputation si justement acquise au service de son pays."

VENEZUELA.—Aux dernières dates, les troupes du gouvernement marchaient à la rencontre de celles du général Paez, qui concentrait son armée dans les plaines.

NAPLES.—La constitution a été proclamée le 12 février. Sicile.—Les Siciliens ont obtenu la constitution de 1812. Le parlement siégera à Palerme. Il va être établi une régence pendant la minorité du prince royal, qui doit être le vice-roi de la Sicile. Les troupes sont retournées à Naples, le roi a accordé une amnistie générale, excepté aux personnes compromises dans les affaires de 1821.

QUEL PROGRÈS!—La législature du Kentucky, qui vient de clore ses séances, a prononcé le divorce entre 30 personnes.

CHINE.—Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 29 décembre. Quatre Chinois, qui ont massacrés six Anglais, ont été exécutés par ordre des autorités chinoises. Les choses n'étaient pas absolument rassurantes; on craignait que les hostilités ne recommencent entre les gouvernements anglais et chinois.

MÉHÉMÉT-ALI.—Ce prince a eu une attaque, de dysenterie qui a failli le faire succomber; il ne se rétablissait que lentement.

EXEMPLE POUR LES PRISEURS.—Le prince Wittgenstein, à Berlin, possède 200 tabatières, qu'il a reçues de différents souverains et princes.

DU GRAC!—M. Henry Ellis, ex-ambassadeur en Perse, et M. Pakenham, qui a négocié le traité de l'Oregon, vont être créés chevaliers-commandeurs du Bain.

DE LA TAXE.—En Angleterre, en 1845, la taxe de la propriété se montait à £5,603,443.

ARCHEVÊQUE ANGLICAN.—La Reine recommande l'évêque anglican de Chester, Dr. Summer, comme primat d'Angleterre.

L'HON. M. HINCKS.—Le Pilot d'hier annonce que, vu la nomination récente de M. Hincks, ce Monsieur va cesser d'avoir aucun rapport avec la presse, soit comme propriétaire, soit comme éditeur.

—On écrit de Leipsick (Saxe), le 14 janvier: "Depuis quelques jours, on offre à vendre ici, une marchandise nouvelle qui vient d'être inventée par un flâteur de Berlin, et qui consiste en une espèce de flâse longue, extrêmement forte et soyeuse, de couleur blanche, et dont la flâture et la teinture peuvent s'exécuter avec la plus grande facilité.

"Cette matière première, qui possède, et même à un degré supérieur, toutes les qualités de la soie, semble être destinée à faire à celle-ci une concurrence d'autant plus forte que sa fabrication est à la fois simple et rapide, et qu'elle ne revient qu'à 2 thalers (3.60 fr. c.) par livre tout au plus.

"La présence de la marchandise en question a causé une immense sensation parmi les nombreux commerçants qui se trouvent réunis à la foire actuelle de Leipsick. L'inventeur a refusé £20,000 qui lui ont été offertes par un anglais pour sa découverte, parce qu'il se propose de l'exploiter lui-même.

— Nous avons reçu ce matin nos journaux d'Europe, mais dans un état tel que si nous en avions voulu nous en servir ce matin, c'eût été impossible. Nous en donnerons de copieux extraits dans notre feuille de mardi.

NAISSANCE.

Hier la Dame de M. G. D. Lamarché, marchand, a mis au monde une fille. A Québec, le 18, la dame de L. A. Cannon, écr., a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A St. Pierre rivière du Sud, le 29 février, par M. P. Pouliot, curé de St. André, J. B. Pouliot, éc., notaire de la Rivière du Loup, (en bas), à Dlle. M. H. Sophronie Blais, fille aînée du Col. Louis Blais, de St. Pierre.

DÉCÈS.

En cette ville, le 20, Dame Sophia-Armina Dame, épouse du Rvd. Dr. Fallois, et fille de feu M. le Dr. Dame, de la Rivière du Loup. Le 20, Samuel S. Bridge, encauteur, natif de Londres et résidant à Montréal depuis plus de 30 ans. A New-Jersey, le 15 mars, à la résidence de son fils, Madama Gilchrist, fille de feu M. James Grant, de la Rivière du Loup. A Québec, le 20, à l'âge de 20 ans et 8 mois, Demoiselle Marie Rosalie Malvina Dugal, fille aînée d'Edouard Dugal, éc.

A VENDRE.

UN VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUGE. Village St. Paul, 20 mars 1848.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLÉE UNIVERSELLE et GÉNÉRALE aura lieu au bureau de la Banque, rue St. François Xavier, LUNDI, le 3e jour d'AVRIL prochain à MIDI, auquel temps, un état des affaires de ladite Banque sera soumis.

Par ordre

JOHN COLLINS, Caissier.

Montréal, 23 mars 1848.

BANQUE D'ÉPARGNES

De la Cité et du District de Montréal.

SAMEDI prochain, le 25 du courant, étant fête d'obligation, (L'ANNONCIATION) il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

Par ordre,

JOHN COLLINS, Caissier.

23 mars.

AVIS

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Recollet, 16 décembre 1847.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paris, (qui voudront bien le favoriser) qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURES D'ÉGLISE, dans le goût de Celliers, de l'Ébéché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR COURVILLE, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de port à M. A. F. TRUDEAU, Grand Vicar de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848.—3f.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se pourvoir d'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchées. J. P. VALADE, Propriétaire.